

Le deux mars deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du vingt-cinq février, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre ACOSTA, Philippe BIALAIS, Prisca CATAN CAVERY, Adrien COTTREEL, Arielle COULON, Emmanuel D'ALMEIDA, Christine DELECROIX, Bernard DESCAMPS, Vanessa LEHEUDRE, Philippe LEMERRE, Thibault MACQUART, Sylvie MALBRANCKE, Eric PAURON, Guillaume REGNAUT et Maud ROGET

Absente : Vanessa LEHEUDRE

Secrétaire de séance : Arielle COULON

Ordre du jour :

- 2026-004 Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 2026-005 Approbation du compte financier unique 2025
- Divers

A | Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 28 janvier dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'il se voit contraint de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant l'approbation du compte financier unique (CFU) 2025.

En effet, pendant les deux premières semaines de février, les trésoreries du département ont rencontré des problèmes de serveur empêchant toute transmission de flux informatiques.

Le service est de nouveau nominal depuis le 17 février, et a permis de traiter des flux prioritaires.

L'état de consommation et de réalisation des crédits de l'année 2025 ne nous étant parvenu que le 25 février, nous n'avons pu produire le CFU que le 27 février, réceptionné par la Trésorerie ce jour, le 2 mars.

Même si la Trésorerie valide les montants de la synthèse de ce CFU 2025, un délai est nécessaire pour que ses services puissent produire un CFU provisoire à valider par la commune, puis un CFU définitif à passer en Conseil municipal.

En conséquence, l'approbation du CFU 2025 est reportée sine die.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de quelques communications.

Projets communaux

Monsieur le Maire revient sur l'inauguration de la mairie, agrandie et rénovée, qui s'est déroulée le samedi 7 février dernier, un moment fort de la vie de notre commune.

Même s'il reste encore des finitions à réaliser, le secrétariat de mairie a réintégré ses locaux historiques.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église Saint Vaast commenceront mi-mars, pour une durée de trois à quatre semaines.

Vie du village

Monsieur le Maire indique qu'une seule liste a été enregistrée par la Préfecture pour l'élection municipale du 15 mars prochain, pour la commune d'Erquinghem le Sec.

B | Arrêtés municipaux et décisions pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris depuis le dernier Conseil :

Urbanisme

2026-001 : DP n° 059 201 26 B0001 – M DEHONT, domaine des Muriers – Extension de l'habitation de 10,6m2

C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

2026-004 Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne ;

Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026, pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise au sein des services techniques.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les élus pour les échanges qu'il a eus avec les élus au cours des 18 dernières années, et se dit fier du travail, des actions et des projets menés pendant ses 3 mandats, au profit des Erquinghemoises et des Erquinghemois.

Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal et lève la séance.

- **Dimanche 15 mars** : élections municipales
- **Vendredi 20 mars** : Conseil municipal d'installation du nouveau Conseil

Eric PAURON, Maire

Arielle COULON, Secrétaire de séance